



DÉCISION 2023/078

Commune

CONVENTION DE MEDIATION AFFAIRE SCI ALPILLES/HP WEISS/COMMUNE

Maussane les Alpilles

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020/06/04/35 du Conseil municipal en sa séance du 4 juin 2020 donnant délégations au Maire d'un certain nombre de ses compétences, notamment les alinéas 4, 11 et 16 ;

Vu l'ordonnance du tribunal administratif de Marseille du 5 avril 2023 désignant le centre de médiation et d'arbitrage AIX-MED hôtel de Maliverny 33 rue Emeric DAVID 13100 AIX-EN-PROVENCE dans le litige relatif au PC n°01305820 P0030 délivré le 9 avril 2021 ;

Vu le projet de convention de médiation adressé par la structure visée en objet faisant apparaître un coût de médiation à la charge de la commune de 50€ de frais de dossier et 1 000€ de processus d'arbitrage ;

DÉCIDE

En exécution des pouvoirs délégués susvisés,

Article 1^{er} : d'accepter les termes de la convention de médiation à intervenir entre la commune, la SCI Alpilles 84 requérante au contentieux et Monsieur Hans Peter WEISS bénéficiaire du permis contesté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie et ampliation en sera adressée à Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Le Directeur Général des Services et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Monsieur le Maire de Maussane les Alpilles certifie le caractère exécutoire de cette décision par sa publication et par sa transmission pour contrôle de légalité à la sous-préfecture d'Arles le : 31/10/2023

Fait à Maussane les Alpilles, le 30 octobre 2023

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site officiel de la Mairie, effectuée le : 31/10/2023